

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 novembre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-451

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2018-573 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES RÉSULTATS DU SECOND TRIMESTRE

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats du second trimestre.



2018-452

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16, 23 ET 29 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 et ceux des séances extraordinaires des 23 et 29 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 OCTOBRE 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 17 octobre 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 NOVEMBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 novembre 2018.



2018-453

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 NOVEMBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-639** Adjudication d'un contrat pour le service d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 52417)
- DE2018-224** Révision de la *Politique d'investissement du Fonds de développement des territoires*
- DG2018-052** Remplacement d'un représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'*Organisme des bassins versants de la Capitale*
- OM2018-002** Renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitations de Québec*
- SO2018-004** Renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2018-214** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Henri-Bourassa – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2018-654** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des procédés et équipements – Incinérateur – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 52513)
- AP2018-658** Adjudication d'un contrat pour le lavage et la décontamination des véhicules du Service de police – 2018 à 2020 (Appel d'offres public 52643)
- AP2018-667** Approbation, pour la saison hivernale 2018-2019, des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés et d'une entente entre la Ville de Québec et les *Transporteurs en vrac Région 03 inc.*
- FN2018-038** Approbation du *Règlement n° 361 modifiant le Règlement n° 231 – concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le RTC du Réseau de transport de la Capitale*
- AJ2018-033** Règlement hors cour relativement au dossier C.S. 200-22-065044-125 (*Julien Royer, Julie Laverdière, Olivier Courcy, Sonia Joannette, Benoit Cloutier et Kathleen Rancourt c. Ville de Québec*)

- AP2018-651** Avis de modification numéro 8 relatif au contrat d'entretien et de support *Microsoft* de type *Entreprise* pour une période de 39 mois, soit du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2020 (Dossier 51337)
- AP2018-684** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de différents métaux (Appel d'offres public 51346)
- AP2018-687** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de bennes et d'équipements de déneigement à long terme (Appel d'offres public 52469)
- DE2018-150** Entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*, pour réaliser le projet d'accompagnement des travailleurs autonomes et des très petites entreprises
- DG2018-053** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à la fourniture de certains services municipaux et à l'exécution de certains travaux d'entretien d'équipements et d'infrastructures routière sur le territoire de la cité universitaire et abrogation de la résolution CA-2018-0046
- FN2018-036** Dépôt de l'état intérimaire d'agglomération de Québec en date du 31 août 2018 et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2018
- IN2018-021** Entente entre la Ville de Québec, la *Commission de la capitale nationale du Québec* et la *Société québécoise des infrastructures*, relative au concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain, inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- TE-2018-018** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellées
- TE2018-019** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Lac-Beauport, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellées
- PA2018-076** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait du lot numéro 1 841 178 du cadastre du Québec des zones inondables, R.A.V.Q. 1206*
- TM2018-215** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à une zone de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1214*
- FN2018-034** *Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la Ville, R.A.V.Q. 1215*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-454

CONSEIL – MOTION DE FÉLICITATIONS À M. CLAUDE LAFERTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adresse une motion de félicitations à M. Claude Laferté, résident de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui a été honoré de la Médaille du Souverain pour les

bénévoles afin de souligner son dévouement et son engagement exceptionnels à un grand nombre de causes dans la communauté, dans la région environnante et dans sa ville, entre autres le CHSLD Vigi Saint-Augustin;

DE remercier son Excellence la Gouverneure générale du Canada, la très honorable Julie Payette, d'avoir reconnu l'action bénévole de M. Laferté lors d'une cérémonie, tenue le 4 octobre 2018 à l'hôtel de ville, au cours de laquelle le maire, M. Sylvain Juneau, a procédé à la remise de la médaille.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-455

CONSEIL – DISPOSITION DES BIENS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QU'il reste des biens en surplus au Centre communautaire Jean-Marie-Roy qui n'ont pas trouvé preneur;

CONSIDÉRANT QUE ces biens sont inutiles pour la Ville et qu'elle devra les abandonner au démolisseur s'ils ne trouvent pas preneur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux bâtiments du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à vendre ou à disposer à titre gratuit les biens meubles ou immeubles par destination situés dans le Centre communautaire Jean-Marie-Roy, à l'exception des biens identifiés comme devant être incorporés au futur bâtiment.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-456

DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION 2019 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE payer la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec et du Carrefour du capital humain pour 2019 représentant la somme de 20 543,85 \$ taxes incluses, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-457

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION D'UN SECOND REPRÉSENTANT AUTORISÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE Mme Karine Naud, trésorière adjointe, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu

Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-458

**TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTE – ABROGATION DES
RÉSOLUTIONS 2018-268 ET 2018-293**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

D'abroger les résolutions 2018-268 du 19 juin 2018 et 2018-293 du 4 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-459

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-460

GREFFE – RÉCLAMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE contester les réclamations de Mme France Hamel (dossier 200-32-701850-181), de M. Louis Potvin (dossier 200-32-701812-181), de M. Denis Côté (dossier 200-32-701944-182) et de Mme Lise Lortie (dossier 200-32-701943-184) à la Cour du Québec, Division des petites créances;

DE mandater M. Sylvain Juneau, maire, pour représenter la Ville dans ces dossiers et signer tout document requis par ces causes pour et au nom de la Ville;

D'informer le greffe de la Cour du Québec que la Ville est disposée à recourir au service de médiation de la Division des petites créances;

D'abroger les résolutions 2018-048 du 6 février 2018, 2018-049 du 6 février 2018, 2018-089 du 6 mars 2018 et 2018-090 du 6 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-461

GREFFE – PROLONGATION DE DÉLAI – LES JARDINS DU BON PASTEUR INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour commencer à construire un édifice prévu à l'article 7 de la clause Obligations au contrat intervenu entre la Ville et Les Jardins du Bon Pasteur inc. le 4 mars 2015 jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-462

GREFFE – ACQUISITION DU LOT 6 102 031 ET AFFECTATION AU DOMAINE PUBLIC – 3^E RANG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente par lequel la Ville acquiert de Ferme Jean-Claude Rochon S.E.N.C., pour une somme de 200 \$, le lot 6 102 031 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire;

D'ordonner l'affectation au domaine public de ce lot, à titre de voie publique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-463

GREFFE – SERVITUDE – SÉCURITÉ NATURE – STATION DE POMPAGE ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'établissement et de maintien d'un poste de pompage contre une partie du lot 4 904 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de Sécurité nature, en faveur des lots 3 202 572, 3 202 573, 3 202 574 et 3 202 575 audit cadastre, propriété de la Ville. Le fond servant est illustré sur le plan annexé à la description technique de

Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, le 20 juin 2018, sous sa minute 1628. La servitude est faite pour bonnes et valables considérations, dont l'utilité publique, le tout selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-464

GREFFE – QUITTANCE – IMMEUBLES ST-AUGUSTIN-DE-DESMARES ULC – LOT 3 758 284 – 125, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de quittance totale de l'inscription de tous droits de résolution et de préemption résultant de l'acte de vente daté du 2 novembre 2017 dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 3 novembre 2017, sous le numéro 23 476 020, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-465

GREFFE – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 204 852 À GESTION LUC GERMAIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Luc Germain inc. d'une partie du lot 6 204 852 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 1^{er} novembre 2018 dont copie est jointe au mémoire;

DE vendre cette partie du lot 6 204 852, d'une superficie de 58 000 p² (16 535,1 m²) à Gestion Luc Germain inc. au prix de 4,25 \$/p², soit pour un montant de 246 500 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat. Cette partie de lot sera désignée par un numéro de lot distinct à l'acte de vente;

D'autoriser que l'acompte de 12 325 \$ soit pris à même l'acompte de 37 850 \$ versé aux termes de la promesse d'achat faisant l'objet de la résolution 2018-298 du 4 juillet 2018;

DE convenir que cette vente remplace celle prévue à la promesse d'achat faisant l'objet de la résolution 2018-298 et de que les parties se donnent quittance totale et finale de cette promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant du prix de revient de l'immeuble;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-466

GREFFE – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 joint au mémoire;

QUE les séances ordinaires du conseil aient lieu à 19 h 30 au 200, route de Fossambault.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-467

GREFFE – ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique relative à l'utilisation des ressources informationnelles* et la *Politique relative à la sécurité de l'information personnelle et confidentielle*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-468

GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-448 RELATIVEMENT À L'ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'APPEL D'OFFRES N° APO-2017-033 POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-448, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017, adjuge le contrat pour l'entretien de patinoires extérieures, appel d'offres APO-2017-033, pour une somme forfaitaire de 215 950,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la clause 3.11 du document d'appel d'offres prévoit que la Ville se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités des espaces à entretenir sans pour autant que les prix unitaires soient affectés;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire devait proposer un prix unitaire par m² pour chaque emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a toujours effectué les paiements sur la base du prix unitaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2017-448, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017, relativement à l'adjudication de contrat pour l'appel d'offres n° APO-2017-033 pour l'entretien de patinoires extérieures en remplaçant les mots « *selon l'option 2 de la soumission (contrat de 3 ans) pour une somme de 215 950,50 \$* » par « *selon les prix unitaires de l'option 2 (contrat de 3 ans) prévus au bordereau de prix de sa soumission, datée du 17 novembre 2018, et joint au mémoire* »;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires requis, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-469

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-016 POUR L'APPROVISIONNEMENT DE PIERRE 5 MM TRAITÉE (ABRASIF)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 8

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement de pierre 5 mm traitée (abrasif), appel d'offres n° APO-2018-016, à Construction B.M.L., Division de Sintra inc. selon le prix unitaire présenté au formulaire de soumission daté du 16 octobre 2018.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le budget du Service des travaux publics, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption de budget pour l'année 2019;

D'autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les transferts budgétaires nécessaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-470

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-017
RELATIF À LA GESTION AQUATIQUE DU COMPLEXE SPORTIF
MULTIFONCTIONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois relatif à la gestion de programmes et de services aquatiques pour les bassins du Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2018-017, à l'entreprise SODEM inc., pour une somme forfaitaire de 265 992 \$ plus taxes applicables, conformément à la demande publique de soumissions portant le numéro d'avis 1201643 et à sa soumission datée du 12 octobre 2018;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-471

**RESSOURCES HUMAINES – ABOLITION DU POSTE D'ARCHIVISTE ET CRÉATION
DU POSTE PERMANENT DE TECHNICIEN EN DOCUMENTATION AU SERVICE DU
GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste d'archiviste en date du 2 novembre 2018;

DE créer le poste permanent de technicien en documentation au Service du greffe et d'y nommer Mme Sophie Desrochers-Boucher en date du 3 décembre 2018; selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la FISA*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-472

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DÉPÔT DES DEMANDES
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer des demandes d'assistance financière pour la tenue de la Fête nationale 2019, auprès des diverses instances proposant cette opportunité.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-473

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 2 – PROJET DE
CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT AU DEL
(PJT16-340-001E)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 194 632,07 \$, taxes incluses, à Énergère inc., pour le projet de conversion des luminaires au DEL sur les crédits du *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-474

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 2 – PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018, LOT 1 (PJT17-320-001-E)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 1 483 364,56 \$, taxes incluses, à P.E. Pageau inc., pour les travaux de réfection de pavage 2018 lot 1 sur les crédits du *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* et sur la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la ville, pour le paiement des travaux supplémentaires décrétés.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-475

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 2 – PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018, LOT 2 (PM18-320-002)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 613 780,74 \$, taxes incluses, à Les Entreprises P.E.B. Ltée pour les travaux de réfection de pavage 2018 lot 2 sur les crédits du *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface et de pavage dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-476

TRAVAUX PUBLICS – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS – PARC RIVERAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis en vue de la reconstruction des infrastructures du parc Riverain, à la firme Écogénie pour une somme forfaitaire de 21 420 \$ plus taxes applicables conformément à sa soumission du 23 octobre 2018 (N/réf : 18070-A);

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires afin de procéder à l'adjudication.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-477

URBANISME – CPTAQ – LOT 3 056 522 – 250-B, CHEMIN DE LA BUTTE

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par M. Denis Juneau, visant l'aliénation d'une partie du lot 3 851 239, représentant 0,0709 ha et incluant un garage privé détaché, et de procéder à un lotissement et échange de terrain entre les lots 2 814 203 et 2 814 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-478

URBANISME – PIIA – 100, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT QUE le niveau du profilage du lot sera similaire au niveau existant en bordure des rues de Sydney et Singapour de manière à être accessible et praticable. Pour la partie arrière, dû à la topographie en pente du site, le remblayage sera fait jusqu'à hauteur d'environ 2,0 m de manière à créer un 2^e plateau qui rendra cette partie du lot accessible et à un niveau s'approchant de l'horizontal;

CONSIDÉRANT QUE le site doit être construit au courant de 2019 et qu'à cet effet, il n'y a pas lieu d'exiger la plantation d'arbres ou un aménagement paysager qui pourrait être détruit à court terme. Lors de la construction du site, le moment sera pertinent pour assurer un aménagement paysager intéressant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 100, rue de Sydney (vacant), connu et désigné comme étant le lot 5 738 344, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à remblayer le terrain avec du matériel propre estimé à environ 3 800 m³ et ainsi rendre le terrain propice à accueillir une construction.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Relevé topographique avant/après par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1717, daté du 4 septembre 2018;
- Courriel du 24 juillet 2018 de Jonathan Garneau, ingénieur, envoyé au requérant Marcel Lalancette et précisant que les sols contaminés provenant des travaux de réfection de l'autoroute 40 ne se retrouvent pas dans le bassin de provenance du matériel de remblai à être disposés sur le lot 5 738 344.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-479

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2012, 7^E AVENUE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 2012, 7^e Avenue.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la remise est conforme et qu'à cet effet, les voisins ne peuvent prétendre subir une perte de jouissance;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la remise demeure restreinte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 2012, 7^e Avenue, connu et désigné comme étant le lot 2 814 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une remise avec une superficie au sol de 14,9 m²

au lieu de 10 m² maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage 480-85* selon les conditions suivantes :

- Démolir/retirer la remise existante située en cour arrière droite afin de n'avoir qu'une seule remise sur le lot;
- Le projet doit comprendre l'aménagement d'un ouvrage d'infiltration et de rétention des eaux de surface conformément aux exigences du *Règlement de zonage 480-85*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation de la remise par Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, minute 4257, daté du 3 octobre 2018;
- Élévations de la remise, incluant l'absence de fenêtre sur les côtés sud et ouest, par Guy Gaudreault, propriétaire, document électronique PDF daté du 4 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-480

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 463, RANG DU PETIT-CAPSA

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 463, rang du Petit-Capsa.

Monsieur le conseiller du district numéro 3, M. Yannick LeBrasseur, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le terrain présente une contrainte majeure à l'implantation d'une construction, soit la présence d'une bande de protection riveraine qui occupe l'ensemble de la cour arrière et latérale;

CONSIDÉRANT QUE le seul endroit possible pour l'implantation d'une construction à l'extérieur de la bande de protection riveraine est en cour avant gauche. À cet endroit, une haie de cèdres est présente et serait conservée afin d'atténuer l'impact visuel d'une telle construction à proximité de la rue. De plus, la marge latérale serait conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble voisin ne subira pas de perte de jouissance puisqu'un garage y est présent en tant que bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 463, rang du Petit-Capsa, connu et désigné comme étant le lot 3 056 756 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un garage privé détaché de 40,2 m² en cour avant au lieu d'être en cour arrière ou latérale uniquement comme prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*. Le garage sera implanté à 2,80 m de la ligne avant et à 2,20 m de la ligne latérale gauche.

La dérogation mineure est accordée avec les conditions suivantes :

- Conserver en tout temps la haie de cèdres existante ceinturant la façade avant et latérale gauche du garage privé détaché. Au besoin, remplacer les arbustes requis afin de conserver un écran opaque;
- Le matériau de revêtement des murs doit être de couleur beige ou brune afin de bien s'agencer avec la résidence;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation du garage par Éric Lortie, arpenteur-géomètre, minute 8051, daté du 18 octobre 2018;
- Plan du garage avec élévations, type et couleur de revêtement par Éric Bélisle, propriétaire, document électronique PDF daté du 15 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-481

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4980-A, RUE DES BOCAGES

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4980-A, rue des Bocages.

CONSIDÉRANT QUE l'emprise publique à cet endroit est large et offre un espace gazonné d'environ 3 m à 4 m entre la ligne de lot avant et le pavage de rue;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement serait en dessous de la petite galerie existante et qu'à cet effet, l'agrandissement ne changera pas le gabarit ou l'aspect visuel de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale gauche face à la résidence voisine est conforme à 4,52 m et qu'ainsi aucune perte de jouissance n'est à prévoir pour le voisin;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de briques existant sera conservé et installé sur la nouvelle partie de manière à être parfaitement intégré au bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4980-A, rue des Bocages, connu et désigné comme étant le lot 2 811 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de la résidence, sous l'avant-toit existant, avec une marge de recul avant à 3,93 m au lieu de 6,0 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, minute 12 418, daté du 21 septembre 2018;
- Plan et élévations par Charles-Olivier Levasseur, propriétaire, document électronique PDF daté du 2 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-482

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-565 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-565 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la Municipalité*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-483

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-552 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-075 RÈGLEMENT SUR LES FOSSÉS ET CANALISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-552 régissant les ponceaux, les entrées privées et la fermeture des fossés et abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-075 Règlement sur les fossés et canalisations*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-484

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-564 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-564 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-485

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-568 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-568 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger l'obligation de construire une clôture pour un service de garde en milieu familial.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

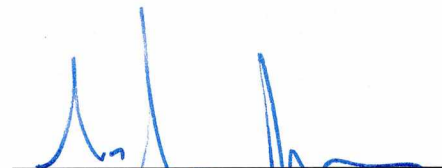


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 31.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier